Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-445

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur
la fermeture des terrains de football sauf terrain synthétique
du vendredi 23 octobre au lundi 26 octobre 2026 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football sur la commune en vue d'éviter des dégradations, sauf terrain synthétique.

ARRÊTÉ

Article 1er : Les terrains de football municipaux sur la commune seront interdits, à toutes compétitions et entrainements du vendredi 23 octobre au lundi 26 octobre 2026 inclus, sauf terrain synthétique.

Article 2 : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur le terrain aux dates reprises ci-dessus sont invités à les reporter.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Béthune, au Président du club de football d'Isbergues, au Président du club de football de la Roupie, à la Ligue du Nord et au « district Artois » pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 23 OCT. 2026

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 23 OCT. 2026

ESOI FOOTBALL ISBERGUES

C la Roupie Isbergues
Siège social
Mairie d'Isbergues
0321613080